

COMMUNE DE FLÉRÉ LA RIVIÈRE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR :

1. Demande subvention FAR 2023 :

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les travaux de remplacement de la climatisation et chauffage de la salle des fêtes au titre des travaux éligibles pour le FAR 2023. Un devis a été demandé à la société AXIMA, il propose de solliciter un autre devis à l'entreprise Leboeuf Fillon de Loches.

2. Reversement de la taxe d'aménagement de la commune à la Communauté de Communes :

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer le versement à hauteur de 10% de la part communale de la taxe d'aménagement concernant les équipements publics du territoire de la commune, à la communauté de communes.

3. Numérotation des lieux-dits pour le déploiement de la fibre optique :

Pour le déploiement de la fibre, chaque habitation doit avoir un numéro et un nom de rue ou lieu-dit, le Conseil Municipal décide d'attribuer la numérotation nécessaire aux lieux-dits limitrophes de la route de Cléré du Bois.

4. Reconduction du contrat de travail de l'agent contractuel :

Le contrat de travail de l'agent chargé du ménage et de la gestion des états des lieux des bâtiments communaux est reconduit pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2023, sur la base de 18 heures par semaine.

5. Tarifs des locations communales pour 2023 :

Les différents tarifs des locations communales sont reconduits pour l'année 2023

6. Demande de subventions et cotisations :

Le conseil maintient la décision prise lors du conseil municipal du 22 juillet dernier, concernant la classe de neige de l'école Henri Cosnier, à savoir, 25% du montant du voyage.

7. Horaires de l'éclairage public :

Le Conseil décide de l'éclairage public du coucher du soleil à 21h et de 7h au lever du jour pour les lampadaires commandés à partir des horloges situées dans le bourg, route de Cléré du Bois, lotissement des Bornais, rue Neuve et rue de la Gare.

8. Projet éolien sur la commune de Charnizay :

Le Conseil Municipal s'oppose au projet éolien concernant l'implantation de 4 aérogénérateurs sur la commune de Charnizay Nord.

9. Questions diverses :

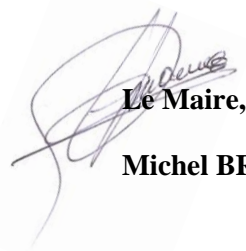
Le conseil accepte l'achat de produits locaux pour la confection des colis des personnes âgées de plus de 75 ans qui n'ont pas assisté au banquet du 16 octobre dernier.

Le conseil a retenu le vendredi 28 octobre à 18h pour l'établissement du calendrier des fêtes 2023

Les décorations de Noël seront posées début décembre et déposées début janvier

Il a été mentionné que certains habitants de la Bataillerie stationnaient sur le bas-côté de la route, des cailloux seront déposés pour renforcer l'accotement

Il a été demandé l'achat d'un défibrillateur ainsi qu'un passage pour piétons sur la rue Neuve, au niveau de la mairie, pour l'arrêt du bus


Le Maire,
Michel BRAUD

